

## S'informer et se préparer

Vous trouverez sur cette page des éléments d'information sur les recrutements proposés.

Les candidats intéressés par ces recrutements s'inscrivent auprès du SIEC.

Le SIEC est pilote des épreuves écrites et/ou orales.

Le SIEC gère la logistique des :

- ▶ examens professionnels
- ▶ concours internes et externes
- ▶ recrutements réservés sans concours
- ▶ examens professionnalisés réservés
- ▶ concours réservés



Un recrutement peut ne pas être ouvert de manière consécutive d'une année sur l'autre. Le calendrier des recrutements est déterminé en amont des phases d'inscriptions. Les arrêtés d'ouvertures des recrutements ouverts au titre des années 2018-2019 seront publiés sur notre site prochainement.

Le nombre de postes offerts par recrutement fait l'objet d'un arrêté que les candidats sont invités à consulter.

Les candidats en situation de handicap doivent spécifier leur situation lors de l'inscription à un recrutement.

Pour bénéficier d'aménagements d'épreuves, vous devez :

- ▶ Être reconnu travailleur handicapé ou appartenir à l'une des catégories mentionnées à l'alinéa 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail.
- ▶ Joindre un certificat médical établi par un médecin agréé par l'Administration précisant la nature des aménagements souhaités pour les épreuves écrites et orales. Un modèle de certificat médical vous sera adressé par le service organisateur du concours.

Vous pouvez télécharger un modèle de certificat médical [ici](#).

Vous pouvez retrouver la liste des médecins agréés [ici](#) .